

Fiches de documentation rurale - Cote C : Productions végétales

Numéro d'inventaire : 2016.0.91

Auteur(s) : Centre Universitaire de Formation et d'Études Biologiques et Rurales de l'Université de Caen

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Centre de Documentation Pédagogique de Caen

Imprimeur : R. Le Brun

Période de création : 3e quart 20e siècle

Date de création : 1963 (achevé en)

Inscriptions :

- lieu d'impression inscrit : Caen

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : 151 fiches

Mesures : hauteur : 10,6 cm ; largeur : 14,8 cm

Notes : Les séries de fiches, destinées aux maîtres des écoles rurales, ont démarré en 1956. Chaque série comprend des fiches de plusieurs cotes. Cet ensemble de fiches a été envoyé à l'instituteur d'Hénouville (76)

Mots-clés : Formation initiale et continue des maîtres (y compris conférences pédagogiques), élémentaire

Enseignement de l'agriculture (y compris les métiers de la pêche)

Autres descriptions : Langue : Français

ill. en coul.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Direction du 1^{er} Degré et Centre d'Études Biologiques
et Rurales de l'Université de Caen

C 01 - 1

MORPHOLOGIE ET BIOLOGIE DE L'ARBRE

1) **LES RACINES** : chez certaines espèces, la puissance de pénétration en profondeur est plus développée que chez d'autres. Le chêne, les pins, les sapins, par exemple, ont un enracinement profond. Celui de l'épicéa, du douglas est, au contraire, superficiel ou **traçant**. Le hêtre a un enracinement intermédiaire. Les arbres profondément enracinés sont plus résistants au vent que ceux qui ont un enracinement traçant.

Les racines absorbent l'eau du sol ; elles absorbent, en même temps, les substances minérales qui servent à l'arbre à se nourrir.

2) **LA TIGE** : (cf. fig. 2 et 3 de la fiche CO 1-1 bis). Si on coupe un fût perpendiculairement à son axe, on observe deux parties bien distinctes : l'écorce, à la périphérie, et le bois à l'intérieur. A la limite commune, se trouve une couche vivante, qui se multiplie, à la fois, vers l'intérieur et vers l'extérieur, quand la végétation est active (printemps et été). C'est le **cambium**. Il donne, chaque année, vers l'intérieur, une couche de bois et se trouve donc peu à peu repoussé au dehors. Vers l'extérieur, il donne chaque année, une couche mince de tissu appelé **liber**, qui conduit la sève descendante ou sève élaborée. La partie extérieure de l'écorce ou **rhytidome** est formée de cellules spéciales, dont l'agglomération forme le liège, à la fois, isolant et imperméable, qui protège l'arbre. L'aspect de l'écorce peut servir à l'identification des espèces ligneuses.

L'activité du cambium explique l'accroissement progressif de l'arbre, qui se fait par accumulation de couches annuelles de bois. Quand on compte ces couches, à un certain niveau du fût, on détermine la durée qui s'est écoulée depuis le moment où l'arbre atteignait ce niveau. S'il s'agit de la section de base, c'est l'âge de l'arbre.

Dans chaque couche annuelle, on distingue un bois en général poreux (c'est le bois de printemps) et un bois plus compact et, souvent plus coloré, qui est le bois d'été. Les couches extérieures du bois conduisent la sève brute, qui monte des racines. Les couches intérieures sont composées d'éléments morts, subissant diverses transformations chimiques, qui améliorent les qualités du bois (duraminisation). Les couches vivantes s'appellent **aubier**. Les couches mortes forment le **cœur**. La distinction est très nette dans le chêne et dans les pins. L'épicéa, le peuplier, le sapin n'ont pas d'aubier distinct. L'aubier s'altère plus facilement que le cœur.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
Direction du 1^{er} Degré et Centre d'Études Biologiques
et Rurales de l'Université de Caen

C 00 - 1 ter

COMMERCE DES SEMENCES — REGLEMENTATION (suite)

IV. — REPRESSION DES FRAUDES

Le prélèvement des échantillons de semences est réglementé comme suit :

A) Nombre d'échantillons.

Chaque prélèvement comporte 4 échantillons identiques.

B) Prise d'échantillon.

1° Ils se feront à la main, si les prélèvements portent sur de petites quantités.

2° Ils se feront à la sonde, s'ils sont plus importants, que les marchandises soient en sac ou en tas.

La prise se fait à 3 étages différents : à la surface, au milieu et à la base de la masse. Les trois prises sont successivement bien mélangées pour former un échantillon moyen de 1 kg pour les grosses graines (blé, betteraves, sainfoin, etc...) et de 500 g pour les autres. L'échantillon moyen est lui-même brassé et réparti en 4 tas bien semblables constituant les 4 échantillons du prélèvement. Chacun d'eux sera enfermé dans un sac (en papier, ou mieux, en toile à couture intérieure) et conservé en lieu sec.

1-VI-1959.

« Edition du Centre de Documentation Pédagogique de Caen »

R. LE BRUN - CAEN

